

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 02 juillet 2020**  
**à 20h00 Salle Communale**  
**Place de la Mairie**

**Nombre de conseillers en exercice**                    **23**  
**Présents**                                                        **22**  
**Votants**                                                         **23**

L'an deux mil vingt, le 02 juillet à 20h00, le Conseil municipal de la commune de la Terrasse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale avec le respect des mesures sanitaires mises en place suite à la pandémie du Covid 19 avec port du masque obligatoire, sous la présidence de Madame Annick GUICHARD, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal** : 25 juin 2020.

**Présents** : Annick GUICHARD, Gilbert ZANCHIN, Florence JAY, Bruno BARET-COLLET, Rachel BERNARD, Thierry DAVID, Stéphanie AUGEREAU, Jean-Michel DESCOMBES, Christine CALLEDE, Emmanuel DELETRE, Murielle BOYER, Fady ABOUZEID, Christine THOMAS, Fabien LOUIS, Michelle JOLLY, Jérôme DURAND, Paloma BRUNEL-FINET, Jérôme WAUTHIER, Julie LEGOUBIN, Elian ESPAGNOL, Cassandra BRUN, Mélanie TELLIER,

**Absents excusés** : Didier BURILLON (pouvoir donné à Elian ESPAGNOL)

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Stéphanie AUGEREAU à l'unanimité.

**Compte-rendu des décisions du Maire**

<b>Date</b>	<b>Prestataire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant TTC en €</b>
		NEANT	

**Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 mai 2020 à l'unanimité**

**Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2020 à l'unanimité**

**Délibération N°2020-019**

➤ **Approbation du compte administratif 2019**

Dans le respect des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur Gilbert ZANCHIN prend la présidence du conseil municipal

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert ZANCHIN, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Claudie BRUN, Maire sortante, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultats de clôture exercice précédent 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE 2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>706 044.30</b>	<b>1 567 079.04</b>	<b>2 027 766.63</b>	<b>460 687.59</b>	<b>660 687.59</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>92 582.58</b>	<b>1 568 797.98</b>	<b>1 718 418.09</b>	<b>149 620.11</b>	<b>242 202.69</b>
<b>TOTAL</b>	<b>798 626.88</b>	<b>3 135 877.02</b>	<b>3 746 184.42</b>	<b>610 307.70</b>	<b>902 890.28</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

1. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
2. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés.

Madame le Maire ne prend pas part au vote  
**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

### **Délibération N°2020-020**

#### **➤ Approbation du compte de gestion 2019**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert ZANCHIN Adjoint aux finances.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
4. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

### **Délibération N°2020-021**

#### **➤ Affectation des résultats 2019**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir les besoins de financement

d'investissement en comblant le solde d'exécution qui fait l'objet d'un simple report d'investissement, quel qu'en soit le sens.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilbert ZANCHIN Adjoint aux finances,

Constatant que le compte administratif fait apparaître en résultat de clôture :

résultat (excédent) de la section d'investissement	242 202.69€
résultat (excédent) de la section de fonctionnement	660 687.59€
Total	902 890.28€

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,

**PROPOSE** d'affecter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

Affectation :

Imputation	Désignation	Montant
c/R002	Excédent de fonctionnement	200 000.00€
c/R001	Excédent d'investissement	242 202.69€
R1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	460 687.59€
	Total	902 890.28€

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

### **Délibération N°2020-022**

#### **➤ Vote des taux des taxes directes locales – Année 2020**

Comme chaque année, le vote des taux des taxes directes locales est obligatoire. Il est proposé au Conseil municipal de reconduire les taux d'imposition en vigueur.

Après avoir entendu le rapport de Madame GUICHARD Maire,

Le Conseil municipal  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de reconduire les taux d'imposition en vigueur selon le tableau ci-dessous :

Taxe Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti
9,69 %	23,22%	87,80 %

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

### **Délibération N°2020-023**

#### **➤ Adoption du Budget Primitif 2020**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif de la commune pour l'année 2020 en équilibre entre les dépenses et les recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau ci-dessous :

Après avoir entendu le rapport de madame GUICHARD, maire,

Le Conseil municipal  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif de la commune pour l'année 2020 en équilibre entre les dépenses et les recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau ci-dessous :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	1 988 250	1 988 250
INVESTISSEMENT	2 253 992.37	2 253 992.37
TOTAL	4 242 242.37	4 242 242.37

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

### **Délibération N°2020-024**

#### **➤ Demande de financement au TE 38 pour travaux de renforcement BT (A) Poste Les Celliers**

Suite à notre demande, le Territoire d'Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés : Collectivité : Commune TERRASSE (LA) Affaire n° 18-002-503 Renforcement BT (A) Le Bouchet

Prix de revient prévisionnel de l'opération	29 182€
Financements externes	24 275€
Contribution prévisionnelle aux investissements Participation prévisionnelle (Frais TE38 + contribution aux investissements)	4 646€

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte:

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au TE38.

Après avoir entendu le rapport de Madame GUICHARD Maire,  
et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PREND ACTE** du projet de travaux et plan de financement de l'opération

Prix de revient prévisionnel TTC	29 182€
Financements externes	24 275€
Participation prévisionnelle (Frais TE38 + contribution aux investissements)	4 907€

- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération au fonds de concours et consécutive d'un montant prévisionnel total de **4 646€**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Le paiement est prévu en 3 versements (acompte 30%, acompte 50 % et solde)

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

#### **Délibération N°2020-025**

##### **➤ Convention avec la fondation « 30 millions d'amis »**

Le maire, en vertu de son pouvoir de police, doit prendre les mesures nécessaires contre la divagation des animaux errants sans propriétaire.

Depuis plusieurs années, la commune renouvelle la convention de fourrière avec le GROUPE SACPA-CHENIL SERVICE dont l'agence de l'Isère est située sur la commune du Versoud.

La convention proposée au Conseil municipal remplit un autre type de rôle, à savoir la capture, stérilisation, tatouage et relâche des animaux ensuite sur leur lieu de capture.

La fondation « 30 millions d'amis » prend à sa charge un montant de 80 € pour une ovariectomie + tatouage et 60 € pour une castration + tatouage

Après avoir entendu le rapport de monsieur Annick GUICHARD, maire,  
Le Conseil municipal,

**DECIDE** de passer une convention avec la fondation « 30 millions d'amis »

**AUTORISE** le maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document y afférent.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

#### **Délibération N°2020-026**

##### **➤ Remboursement à titre exceptionnel de frais aux bénévoles de l'atelier fabrication masques Covid 19**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié spécifique à la fonction publique territoriale concernant l'indemnisation des déplacements temporaires des agents territoriaux est fixée par, lequel renvoie en son article 1er au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, applicable à la fonction publique d'Etat.

**Considérant** que le bénéfice des frais de déplacement est ouvert aux personnels des collectivités territoriales et des établissements publics et à toute personne dont les déplacements sont à la charge des budgets de ces collectivités.

Considérant que sont concernés :

- les agents titulaires et stagiaires en position d'activité ou détachés dans la collectivité ou mis à sa disposition.
- les agents contractuels au sens de la loi du 26 janvier 1984
- Les personnes qui, sans recevoir de la collectivité une rémunération au titre de leur activité principale, sont appelées à effectuer des déplacements pour le compte de celle-ci ; sont notamment concernées, les personnes extérieures à l'administration territoriale exerçant pour le compte de la collectivité une activité accessoire. Les autres bénéficiaires les agents territoriaux et les autres personnes qui collaborent aux commissions, conseils, comités et autres organismes consultatifs qui apportent leur concours à une collectivité territoriale;

**Considérant** que la commune a dû faire face au manquement de masque pour protéger sa population durant la pandémie du coronavirus, il a été décidé de soutenir l'initiative de bénévoles pour la fabrication de masques;

**Considérant** que certains bénévoles ont dû engager pour la fabrication et le conditionnement de ces masques des frais de déplacements et de menues dépenses durant cet atelier;

Madame Le Maire propose de rembourser sur présentation de justificatifs et à titre exceptionnel les frais suivants

Nom	Désignation	Montant	Total
<b>Paulin MENVIEL</b>	Achat sacs pour conditionnement (Lidl )	38.87	
	Achat sacs pour conditionnement (Lidl )	40.56	
	Frais déplacement pressing	133.65	
	<b>TOTAL</b>		<b>213.08€</b>
<b>Isabelle ROUX</b>	Achat sacs pour conditionnement (Netto )	3.80	
	Achat sacs pour conditionnement (Carrefour Market )	17.65	
	<b>TOTAL</b>		<b>21.45€</b>
<b>Christine THOMAS</b>	Achat sacs pour conditionnement (Lidl )	20.28	
	<b>TOTAL</b>		<b>20.28€</b>

Le montant total des dépenses s'élève à **254.81€**

**Après en avoir délibéré**  
**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE**

- **D'AUTORISER Madame le Maire** à procéder respectivement pour chaque bénévole au remboursement des frais à titre exceptionnel par virement administratif suivant le détail indiqué ci-dessus.

Madame Thomas ne prend pas part au vote  
**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Délibération N°2020-027**

➤ **Désignation représentant commune Agence Urbanisme Région Grenobloise**

Après avoir entendu le rapport de madame Annick GUICHARD, maire,  
Le Conseil municipal,

**DECIDE** de nommer le représentant ci-dessous pour la commune au sein de la structure :

<b>Structure</b>	<b>Membres</b>
<b>Agence Urbanisme Région Grenobloise (AURG)</b>	1 titulaire : Florence JAY

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Délibération N°2020-028**

➤ **Adoption du règlement des services périscolaires**

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le règlement du service suite à quelques modifications apportées afin qu'il soit opérationnel dès la rentrée de septembre 2020.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur BARET-COLLE Adjoint au scolaire,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le règlement des services périscolaires

**PRECISE** que ce règlement sera applicable à compter de la rentrée 2020-2021.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Délibération N°2020-029**

➤ **Recrutement direct d'agents contractuels**

**Vu** le code Général des Collectivités territoriales

**Vu** la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 les articles 3 à 3-3;

**Considérant** la nécessité de recruter selon les situations et les besoins des services des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale dans le cas de remplacement temporaire d'activité, d'accroissement saisonnier d'activité (chantiers jeunes) remplacement maladie etc...

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**D'AUTORISER** Madame Le Maire durant son mandat à recruter directement des agents selon les articles de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984:

- Article 3: accroissement temporaire d'activité et accroissement saisonnier d'activité (chantiers jeunes);
- Article 3-1: remplacement d'un agent momentanément indisponible (par exemple maladie);
- Article 3-2 : vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire;
- Article 3-3/ 1° lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes;
- Article 3-3/ 2° lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

**D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer les arrêtés ou les contrats y afférents.

## ► Divers

**Le tirage au sort des jurés d'assises doit de tenir** en séance publique à partir des listes électorales

Madame le Maire de la commune de La Terrasse est chargée du tirage au sort pour les communes du Plateau des Petites Roches et La Terrasse

Le tableau de répartition du nombre des jurés d'assises devant figurer sur la liste annuelle de l'année 2021 est de 4 et doit comprendre un nombre triple de noms soit 12 noms

Les résultats du tirage au sort sont les suivants :

ORDRE	COMMUNE	Bureau Vote	N° LISTE	NOM	PRENOM	ADRESSE
1	La Terrasse	2	731	SIMONE	Véronique Marie- Jeanne	120 Rue de l'Eglise Les Jardins de l'Orme BAT C
2	La Terrasse	1	728	MULLER	Christian Michel	610 Rue du Château
3	Plateau des petites roches	1	629	PAILLET K'NI	Ambrogio	2 Chemin du Vieux Frêne Saint Hilaire
4	Plateau des petites roches	1	26	AUBOIN	Camille Marcelle Madeleine	34 Route des Trois Villages Saint Hilaire
5	La Terrasse	1	618	LOPEZ	Jean-François	7 Rue des Vignobles
6	Plateau des petites roches	1	558	MARUSIC	Jean-Christophe	12 Chemin des Vials Saint Hilaire
7	Plateau des petites roches	1	53	BECQUET	Cyril Marcel Paul	34 Route des Trois Villages Saint Hilaire



8	Plateau des petites roches	2	139	DELAUNOI S Epouse GREGOIRE	Nadine Mariane	15 Chemin des Fourches Le Prayer Saint-Bernard
9	La Terrasse	2	273	DEVRIENDT Epouse FEYDEAU	Aimée Marcelle	127 Route des Ebavous
10	Plateau des petites roches	2	323	MANNERS	Thomas	31 Chemin Pierre Plesset Saint Bernard
11	Plateau des petites roches	3	4	AMBLARD Epouse CHENEVAS- PAULE	Geneviève Yvonne Eleonore	Route du Neyroud Saint-Pancrasse
12	Plateau des petites roches	3	6	AMBROS	Brenda	Route des Trois Villages Lotissement Les Rivaux Saint-Pancrasse

Levée de la séance 22H30